

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 01/06/2026 - 18992 - 2013 B 01519 - 792 514 978 - 2L DEVELOPPEMENT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société 2L DEVELOPPEMENT		38 B RUE DE LA PETITE FORET	
SIRET	7 9 2 5 1 4 9 7 8 0 0 0 1 6	33470 LE TEICH	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Administration d'entreprises	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15%	6 147	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
--------------------------	-------	--	-----------------------------------	---	---------

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)

Base d'imposition	Chiffre d'affaires
	Taux d'imposition

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)

Base d'imposition	Taux d'imposition
-------------------	-------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON

Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Alain SEIMANDI 2 Place du 11 Novembre 24, Résidence Marianne 33380 MIOS Tél: 05 56 26 20 00	
Identité du déclarant:	
Date:	Lieu LE TEICH
Qualité et nom du signataire:	Gérant
Signature	NOUANEMANIVONG ALAIN

Examen de conformité fiscale (ECF)

Désignation de l'entreprise Société 2L DEVELOPPEMENT Néant *
 Adresse de l'entreprise 38 B RUE DE LA PETITE FORET 33470 LE TEICH
 Numéro SIRET * 7 9 2 5 1 4 9 7 8 0 0 0 1 6 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 5		3 1 1 2 2 0 2 4	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	11 965	9 610	2 354	626
	Immobilisations financières * (1)	040	042	7 235		7 235	7 235
	Total I (5)	044	048	19 200	9 610	9 589	7 861
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	STOCKS						
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances						
	Clients et comptes rattachés *	068	070	12 600		12 600	22 686
	Autres * (3)	072	074	56 624		56 624	56 738
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	56 207		56 207	45 952
	Total II	096	098	125 431		125 431	125 376
	Total général (I+II)	110	112	144 630	9 610	135 020	133 237

		PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000		8 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		972		972	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		116 722		104 926	
	Résultat de l'exercice	136		5 225		11 796	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142		130 919		125 694
	Total II	154					
Provisions pour risques et charges	154						
Emprunts et dettes assimilées	156						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
Fournisseurs et comptes rattachés	166			240		228	
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	2 431		2 431		6 025	
Comptes courants d'associés	173			1 430		1 290	
Autres dettes	175						
Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		4 101		7 543	
	Total général (I + II + III)	180		135 020		133 237	

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 802
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	55 901	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepij, Quadra

Désignation de l'entreprise : Société 2L DEVELOPPEMENT

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 000	442		444		446	4 000	4 000
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	5 163	472	2 802	474		476	7 965	7 965
Immobilisations financières		480	7 235	482		484		486	7 235	7 235
TOTAL		490	16 398	492	2 802	494		496	19 200	19 200
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 000	532		534		536	4 000	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	4 537	562	1 073	564		566	5 610	
TOTAL		570	8 537	572	1 073	574		576	9 610	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société 2L DEVELOPPEMENT

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	5 881
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	116
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

5

Désignation de l'entreprise : Société 2L DEVELOPPEMENT		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 7 9 2 5 1 4 9 7 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 2L DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 38 B RUE DE LA PETITE FORET

CODE POSTAL 33470 VILLE LE TEICH

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	5
--	-----	---

Forme juridique SARL Dénomination BASSIN ALU SERVICE

N° SIREN (si société établie en France) 9 5 4 0 9 1 9 3 0 % de détention 98.00

Adresse : N° 38 Voie B RUE DE LA PETITE FORET

Code postal 33470 Commune LE TEICH Pays France

Forme juridique SARL Dénomination STYL'COM

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 4 1 2 3 7 1 2 % de détention 51.00

Adresse : N° 38B Voie RUE DE LA PETITE FORET

Code postal 33470 Commune LE TEICH Pays

Forme juridique SARL Dénomination VOLETS ROULANTS DU BASSIN

N° SIREN (si société établie en France) 8 1 4 3 1 9 6 3 8 % de détention 50.00

Adresse : N° 6A Voie RUE GUSTAVE EIFFEL

Code postal 33380 Commune MIOS Pays France

Forme juridique SCI Dénomination SCI BIGA-IMMO

N° SIREN (si société établie en France) 8 9 9 0 6 7 3 4 2 % de détention 20.00

Adresse : N° 38 Voie B RUE DE LA PETITE FORET

Code postal 33470 Commune LE TEICH Pays France

Forme juridique SCI Dénomination SCI BISCA-IMMO

N° SIREN (si société établie en France) 9 0 0 7 6 7 4 2 7 % de détention 20.00

Adresse : N° 38 Voie B RUE DE LA PETITE FORET

Code postal 33470 Commune LE TEICH Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2L

SARL AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL 38 BIS RUE DE LA PETITE FORET
33470 LE TEICH
SIRET 792514978
RC 2013B01519

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/04/2026

Présents :

Monsieur Alain NOUANEMANIVONG Co-Gérant	40 PS
Melle Laetitia ROUMAZEILLES Co-Gérant	40 PS

L'ordre du jour est le suivant

- rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce
- examen et approbation des comptes de l'exercice - affectation du résultat.

Les associés rappellent que le rapport de gestion, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la réunion et que, pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social. Tous ces documents sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial de la gérance.

La discussion est déclarée ouverte.

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet d'examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et rendre compte de l'activité durant le dit exercice.

PRESENTATION DES COMPTES ET METHODE D'EVALUATION

Nous précisons que les comptes annuels sont présentés selon les directives du plan comptable révisé, conformément à l'article L213-17 du code de commerce et des normes comptables relatives à l'actif. L'application du règlement CRC 99-03 n'a entraîné aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation.

SITUATION DE LA SOCIETE-ACTIVITE ET RESULTATS OBTENUS- PROGRES ET DIFFICULTES RENCONTRES AU COURS DE L'EXERCICE

Pour situer l'activité de notre société au cours de cet exercice de 12 mois, nous soulignons que le chiffre d'affaire HT s'est élevé à 10 500 €. Le résultat se traduit par un bénéfice de 6 147 € avant impôts.

Aucun autre investissement ni aucune autre cession d'immobilisation n'est à noter durant cet exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVE D'AVENIR

Nous espérons continuer de développer notre activité.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément important n'est survenu durant cet exercice.

DEPENSES VISEES AUX ARTICLES 223 QUATER ET 223 QUINQUIES DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Il n'a été réintégré aucune somme au titre des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE

L'affectation du résultat que nous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 225 € après impôts en report à nouveau pour le ramener à 121 947 €.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises à voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 les approuve sans réserve.

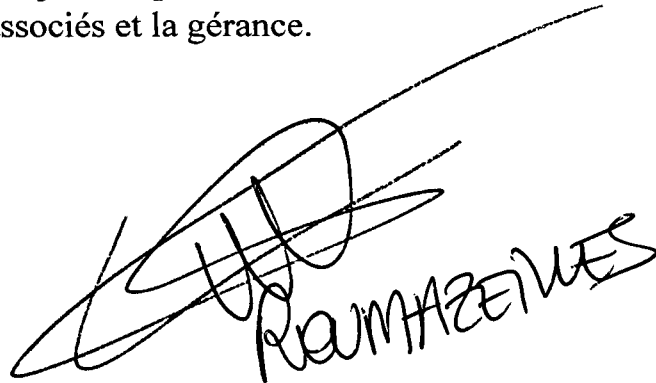
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 5 225 € comme suit :

- 5 225 € en report à nouveau créditeur de sorte que le solde créditeur du dit compte se monte à 121 947 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après qu'il ait été dressé le présent procès-verbal valant feuille de présence et signé, après lecture par les associés et la gérance.



RAUMAZEIVES